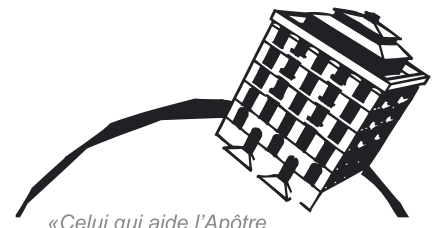


la maison du missionnaire

hébergement et restauration pour instituts & diocèses
reconnue d'utilité publique / pouvant recevoir dons & legs

11, rue Mounin / 03200 VICHY / FRANCE



«Celui qui aide l'Apôtre
aura la récompense de l'apôtre»

R.P. Watthé, Fondateur

**Pères ou Séminaristes Etrangers,
venant en France (Vichy)
pour étudier le français.**

Démarches administratives :

A) Dans le Pays d'Origine, se procurer :

- **Passeport + VISA – D (Etudiant)**

Sinon avec uniquement un visa touristique, vous serez renvoyés dans votre pays à l'expiration des 90 jours.

- **Un Acte de Naissance**

B) En France :

Ils devront se présenter dans les 8 jours à la Sous-préfecture ou Préfecture du lieu où ils résideront avec :

- Un Certificat d'Hébergement
- 4 photos d'identité couleur au format officiel
- Un Acte de Naissance
- Photocopie de la 1ère page du Passeport (Etat-civil et photo)
- La photocopie du visa d'entrée en France.
- Certificat d'inscription aux cours (délivré par le CAVILAM)

- Certificat médical délivré en France :
 - a) indispensable pour pouvoir étudier
 - b) nécessaire pour l'Assurance Maladie

IMPORTANT - Le candidat devra obligatoirement se présenter au C.A.V.I.L.A.M. (Ecole de langues) le lundi matin à 8h pour faire le test d'aptitude. Si c'est un débutant, ce sera le premier lundi du mois (même heure que ci-dessus).